Délibération n°11 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022 du Contrat de Ville Intercommunal -Session 2

N°11

VILLE DE SEVRAN

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

BLANCHET Stéphane **BERNEX Brigitte** MERIGUET Dominique **BACH RUSSO Safia** CHANTRELLE Laurent **BENAMMOUR Mériem** BACON Jean-François (à partir de 19h50) JACQUART Ludovic MEKKI Chérifa CHAUVET Claude (à partir de 19h50) **BASTARAUD** Sébastien

MABCHOUR Najat Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François ARAB Dalila ROUSSEL Danièle **CHAUVET Claude** DA SILVA Flodie **BOITTE Gilles** RATNATHURAI Ziromi MOILIME Hassanata AGUIRREBENGOA Carole

LIBERT Amaud BOREL YERETAN Stéphanie ETIENNE Walnex

PEDRAZO Jennifer Excusés et absents YILDIZ Umit MOULINNEUF Serge

BOITTE Gilles (à partir de 21h58)

SELEMANI Ivette VELTHUIS Asaïs **CEPRANI Eric** KOUYATE Hawa PRUNIER Gérald

CHERIGUENE Abdelouaheb PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)

LARDIC Stéphan WAVELET Manuel

donne procuration jusqu'à 19h50 à

donne procuration à donne procuration à donne procuration jusqu'à 19h50 à donne procuration à

donne procuration jusqu'à 21h58 à donne procuration à

donne procuration à

donne procuration à partir de 00h31 à

GAUTHIER Raymond CAMARA Mariama

LOUJAHDI Brahim **BAILLON Jean-François BRAIHIM Marwa** CAMARA N'Na Fanta

GEFFROY Philippe

HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12) CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)

PERRAN Dominick SAKI Mireille JOUS Sullivan

PRUNIER Gérald LOUJAHDI Brahim **BAILLON Jean-François** MERIGUET Dominique **BASTARAUD Sébastien BENAMMOUR Mériem BLANCHET Stéphane BACH RUSSO Safia GEFFROY Philippe** CORDIN Olivier HAMDAOUI Naïma

PERRAN Dominick CHANTRELLE Laurent

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière :

Politique de la Ville

Service émetteur : Direction Politique de la ville

Objet : Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022 du Contrat de Ville Intercommunal - Session 2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

Délibération n' 11 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022 du Contrat de Ville Intercommunal - Session 2

VU l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée ;

VU sa délibération n° 17 du 31 mars 2015 adoptant le cadre stratégique du Contrat de Ville Intercommunal 2015 / 2020 ;

VU sa délibération n° 28 du 30 juin 2015 adoptant le Contrat de Ville Intercommunal Sevran / Tremblay-en-France / Villepinte (2015-2020) ;

VU sa délibération n° 6 du 15 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la commune ;

CONSIDERANT l'activité des porteurs de projets intervenant sur le territoire sevranais telle que définie par la nouvelle géographie prioritaire ;

CONSIDÉRANT la signature par la Ville de Sevran du Contrat de Ville Intercommunal intervenue le 22 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT le Protocole d'engagements réciproques et renforcés signé le 17 décembre 2019

CONSIDÉRANT le tableau de programmation 2022 du Contrat de Ville Intercommunal validé en comité de pilotage le 16 février 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mobiliser tous les acteurs de la politique de la ville, de soutenir les initiatives et de favoriser les synergies utiles à la réalisation des projets ;

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte par

45 voix Unanimité

Présents ou représentés

45 voix

Exprimés

45 voix 45 voix

Pour Contre

Abstention

NPPV

ARTICLE 1 : Décide au titre de l'exercice 2022, de subventionner les projets ci-dessous désignés, selon la répartition ci-après :

PORTEURS	ACTIONS	Part ETAT (FIA)	Part VILLE	Total
Carrozzone Teatro	A toi de jouer!	3 000 €	1 000 €	4 000 €
Radya	Formation médiation au sein de la MDQ Rougemont	2 900 €	600 €	3 500 €
CCFT	Découverte culturel et historique des villes de France	2 600 €	1 000 €	3 600 €
Odysseya	"Les petits gardiens de la Paix et Baxter	1 000 €	528 €	1 528 €

Défibération nº 11 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022 du Contrat de Ville Intercommunal - Session 2

TOTAL FIA SESSION 1/2022 : 9 500 € 3 128 € 12 628 €

ARTICLE 2 : Dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à :

- au Comptable public

- aux porteurs de projet en ce qui les concerne

Stephane Blanchet

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 1 4 0CT. 2022

Affiché le : 1 8 OCT. 2022